



Novembre 2019 - n°2019 - 171
11/12

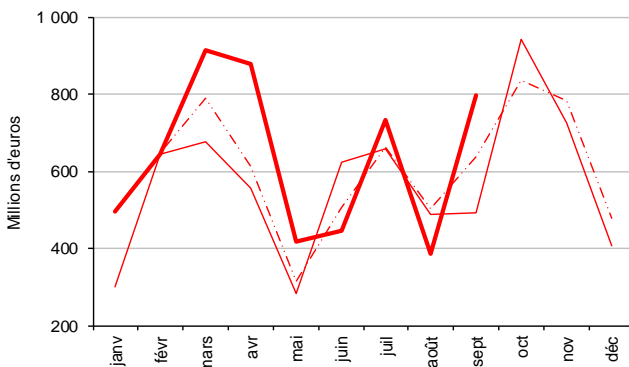
Infos rapides

En septembre 2019, l'excédent des échanges agroalimentaires français progresse avec la hausse des exportations

En septembre 2019, l'excédent commercial atteint 798 millions d'euros. Il augmente ainsi de 305 millions d'euros par rapport à septembre 2018, conséquence d'une hausse des exportations (+ 396 millions d'euros) largement supérieure à celle des importations (+ 91 millions). Le solde des produits agricoles bruts redevient excédentaire à 126 millions d'euros. Il progresse ainsi de 98 millions d'euros sur un an, principalement sous l'effet de la croissance des exportations de céréales. Avec 672 millions d'euros, l'excédent commercial en produits transformés augmente de 207 millions d'euros par rapport à septembre 2018 du fait du dynamisme des exportations de spiritueux et de vins (qui représentent les trois-quarts de la hausse globale) et malgré la hausse des importations. Le solde commercial agroalimentaire s'améliore avec l'UE et avec les pays tiers.

Solde commercial global

En septembre 2019, hausse de l'excédent sur un an

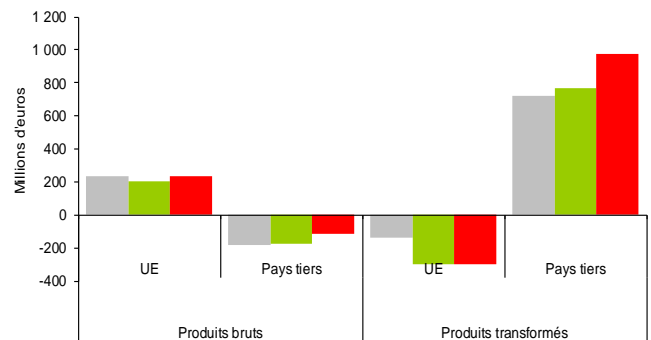


Source: Douanes - CPF 2015

--- moyenne 2014-2018 - - - 2018 — 2019

Solde par zones et par type de produits

En septembre 2019, sur un an, seul le solde des échanges en produits transformés avec l'UE ne s'améliore pas mais reste stable



Source : Douanes - CPF 2015

■ sept. moy. 2014-2018 ■ sept. 2018 ■ sept. 2019



Principales tendances du commerce extérieur

Les faits marquants

En septembre 2019, augmentation, sur un an, de l'excédent agroalimentaire

En septembre 2019, l'excédent commercial agroalimentaire atteint 798 millions d'euros, soit une progression de 305 millions d'euros par rapport à septembre 2018. Cette évolution est la conséquence d'une hausse des exportations (+ 396 millions d'euros soit + 8 % en valeur) plus importante que celle des importations (+ 91 millions sur un an soit + 2 %).

Avec les pays tiers, l'excédent s'établit à 863 millions d'euros, en hausse de 270 millions d'euros par rapport à septembre 2018 parallèlement à des exportations qui ont progressé de 307 millions d'euros sur un an (+ 17 %). Cette augmentation concerne, pour plus des trois-quarts, les produits transformés (+ 241 millions soit + 15 %) en lien avec des ventes de spiritueux et de vins en hausse (+ 191 millions) principalement vers les Etats-Unis et, dans une moindre mesure, vers l'Asie. Les importations de produits transformés augmentent de 33 millions sur un an, notamment en préparations à

base de produits de la pêche. Au total, l'excédent des échanges de produits transformés augmente de 208 millions d'euros sur un an. Les exportations de produits bruts augmentent (+ 67 millions soit + 24 % sur un an) parallèlement à des ventes d'orge dynamiques. Cette augmentation fait plus que contrebalancer la légère hausse des achats de produits bruts (+ 4 millions soit + 1 % sur un an). Au total, le déficit commercial en produits bruts s'améliore de 63 millions d'euros sur un an.

Avec l'Union européenne, le déficit des échanges se réduit, à - 65 millions d'euros (35 millions de moins sur un an), bénéficiant de la progression, sur un an, des ventes de vins, de produits laitiers et de céréales, compensant la hausse des achats de produits transformés (à travers les viandes et les boissons notamment). Ainsi, la croissance des exportations atteint 89 millions (+ 3 % sur un an) alors que celle des importations s'élève à 54 millions (soit + 2 % sur un an).

Les indicateurs

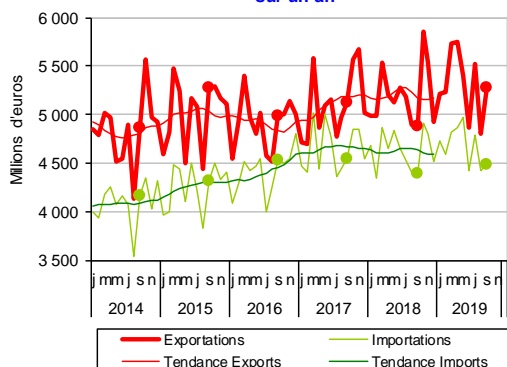
million d'euros

Produits CPF2	Septembre						Cumul 9 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
UE												
Produits bruts	527	516	730	754	203	238	5 600	5 745	8 109	8 292	2 509	2 547
Produits transformés	2 594	2 660	2 292	2 357	-302	-302	23 544	23 875	20 933	20 943	-2 611	-2 932
AGROALIMENTAIRE	3 121	3 176	3 022	3 111	-99	-65	29 144	29 620	29 042	29 235	-103	-385
Pays tiers												
Produits bruts	450	454	275	342	-175	-112	4 830	4 909	3 039	3 468	-1 791	-1 441
Produits transformés	816	849	1 583	1 823	767	975	7 388	7 539	14 008	15 074	6 621	7 536
AGROALIMENTAIRE	1 265	1 302	1 858	2 165	592	863	12 217	12 447	17 047	18 542	4 830	6 095
Monde												
Produits bruts	977	970	1 005	1 095	28	126	10 430	10 654	11 148	11 760	718	1 106
Produits transformés	3 410	3 508	3 874	4 181	465	672	30 932	31 414	34 941	36 018	4 010	4 604
AGROALIMENTAIRE	4 387	4 478	4 880	5 276	493	798	41 362	42 067	46 089	47 778	4 727	5 710

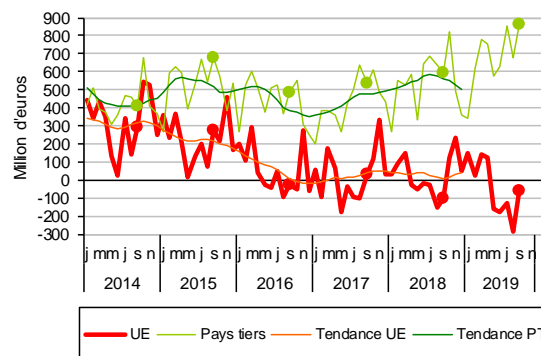
Source: Douanes/SSP

Mises en perspective

En septembre 2019, progression des échanges sur un an



En septembre 2019, le solde commercial augmente avec l'UE et surtout avec les pays tiers



Produits agricoles bruts

Les faits marquants

Dynamisme des exportations d'orge

En septembre 2019, le solde des échanges de **produits agricoles bruts** redevient excédentaire, après le déficit affiché le mois dernier, à 126 millions d'euros. Il augmente ainsi de 98 millions d'euros par rapport à septembre 2018. Cette évolution résulte de la hausse de l'excédent avec l'UE mais aussi de l'amélioration du solde avec les pays tiers (respectivement + 35 et + 63 millions d'euros sur un an).

Les **exportations** (1,1 milliard d'euros) progressent de 90 millions d'euros (+ 9 % par rapport à septembre 2018). En particulier, la valeur des expéditions de céréales, principalement d'orge et, dans une moindre mesure, de blé tendre, croît sur un an de 62 millions d'euros

(+ 16 %) parallèlement à des quantités exportées en hausse d'une année sur l'autre (+ 0,3 million de tonnes d'orge vers la Chine notamment). Autre hausse notable, les ventes de produits de la pêche progressent de 12 millions d'euros sur un an (+ 23 %) notamment vers Malte.

Les **importations** (1 milliard d'euros) diminuent de 8 millions d'euros (- 1 % par rapport à septembre 2018). La baisse des importations d'oléagineux et, à un degré moindre, de céréales est plus particulièrement marquée (respectivement - 25 et - 14 millions d'euros).

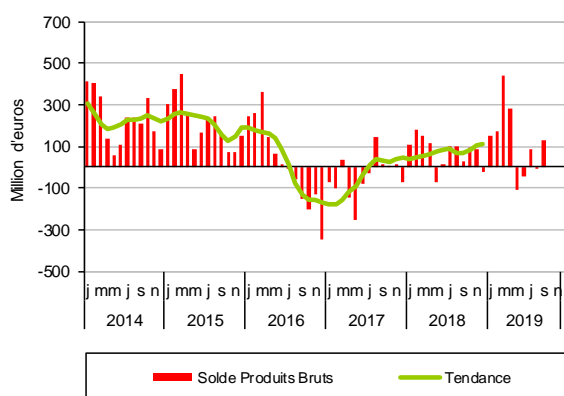
Les indicateurs

Produits CPF4	Septembre						Cumul 9 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
PRODUITS BRUTS	977	970	1 005	1 095	28	126	10 430	10 654	11 148	11 760	718	1 106
Agriculture et élevage	813	803	920	997	107	194	8 971	9 169	10 374	10 974	1 403	1 805
Céréales, légum., oléagi.	117	79	466	522	349	444	1 132	1 249	5 754	6 171	4 622	4 922
Céréales n. c. riz	31	17	395	457	364	440	267	324	4 752	5 062	4 485	4 737
Oléoprotéagineux	86	61	71	65	-16	3	863	922	1 000	1 106	137	184
Légumes, fleurs, plantes	184	194	141	146	-43	-48	2 528	2 683	1 640	1 904	-888	-779
Légumes	141	149	118	118	-23	-31	2 086	2 238	1 409	1 680	-677	-558
Prod. cult. permanentes	470	483	116	124	-354	-359	4 898	4 829	1 280	1 167	-3 617	-3 662
Fruits	299	298	89	91	-210	-207	3 199	3 115	958	839	-2 241	-2 276
Café, cacao, thé	69	81	1	4	-67	-78	670	680	21	24	-649	-656
Animaux vifs, œufs, miel	41	47	197	205	155	158	413	408	1 699	1 732	1 286	1 324
Bovins	3	6	128	137	126	131	33	41	1 090	1 108	1 057	1 067
Produits sylvicoles	22	23	34	35	12	12	187	188	339	344	152	155
Pêche et aquaculture	142	144	52	64	-91	-81	1 271	1 296	434	442	-837	-854

Source: Douanes/SSP

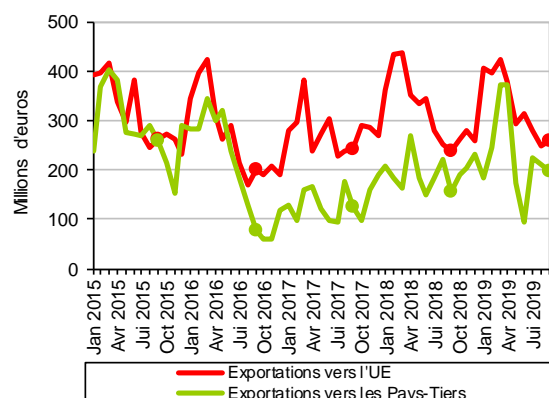
Mises en perspective

En septembre 2019, le solde des échanges de produits agricoles bruts redevient excédentaire



Source: Douanes - CPF 2015

Sur un an, progression des exportations de céréales vers l'UE et les pays tiers



Source: Douanes - CPF 2015

Produits agricoles transformés

Les faits marquants

En septembre 2019, hausse des exportations de spiritueux et de vins sur un an

L'excédent des échanges de **produits transformés** atteint 672 millions d'euros en septembre 2019 (+ 207 millions d'euros par rapport à septembre 2018). Sur un an, l'amélioration de l'excédent commercial concerne exclusivement les échanges avec les pays tiers (+ 208 millions d'euros).

Les **exportations** (4,2 milliards d'euros) augmentent de 306 millions d'euros sur un an (+ 8 %). Les ventes de spiritueux progressent de 132 millions, principalement du fait de la hausse des achats de la part des Etats-Unis (+ 76 millions). De même, les exportations de vins aug-

mentent (+ 92 millions) tirées par la demande en provenance des Etats-Unis et du Japon (avec respectivement + 19 et +16 millions d'euros). La hausse est aussi notable en ce qui concerne les ventes de produits laitiers sur un an (+ 40 millions) à travers les poudres de lait et les fromages.

La valeur des **importations** (3,5 milliards d'euros) augmente de 99 millions d'euros sur un an (+ 3 %) et porte sur un large éventail de produits à l'exception des boissons, des produits à base de tabac, des produits laitiers et des préparations base de fruits et légumes.

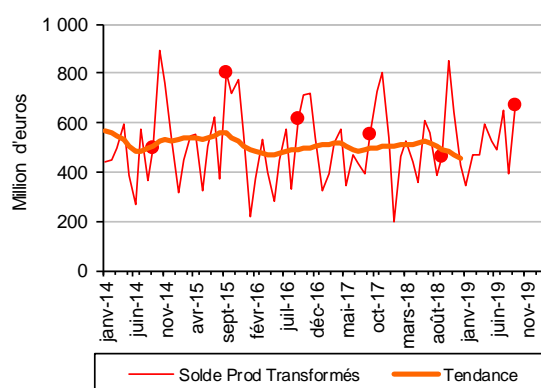
Les indicateurs

Produits CPF4	Septembre						Cumul 9 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
IAA, TABACS	3 410	3 508	3 874	4 181	465	672	30 932	31 414	34 941	36 018	4 010	4 604
Viandes, prod. de l'abattage	459	476	358	393	-100	-84	4 272	4 317	3 228	3 267	-1 044	-1 050
<i>Viande bovine</i>	106	105	79	75	-27	-31	933	957	708	671	-225	-286
<i>Viande porcine</i>	55	68	58	87	2	20	556	554	560	692	5	138
<i>Volaille</i>	97	96	69	67	-27	-29	863	854	576	529	-286	-325
Prod. préparés de la pêche	332	365	73	72	-260	-293	3 040	3 092	687	671	-2 353	-2 420
Prod. à base de fruits & lég.	405	399	179	188	-226	-212	3 812	3 776	1 591	1 668	-2 221	-2 108
Huiles, tourteaux, corps gras	250	254	75	76	-175	-178	2 450	2 598	834	786	-1 616	-1 811
<i>Tourteaux</i>	94	104	10	7	-85	-97	919	1 081	100	98	-819	-983
Produits laitiers, glaces	327	320	506	546	180	226	3 100	3 117	4 848	5 008	1 748	1 891
<i>Fromages</i>	127	146	248	266	122	120	1 230	1 314	2 222	2 260	992	947
Produits des céréales	143	149	210	199	67	50	1 315	1 371	1 945	1 850	630	479
Biscuits, pâtisseries, pâtes	200	231	180	194	-20	-37	1 697	1 832	1 522	1 616	-175	-216
Autres produits alimentaires	734	762	728	715	-6	-47	6 339	6 438	6 580	6 494	240	56
<i>Sucre</i>	18	22	85	69	67	47	189	185	978	701	789	516
<i>Chocolat, confiserie</i>	291	286	191	175	-99	-111	2 164	2 218	1 491	1 469	-673	-749
Aliments pour animaux	86	94	174	184	88	89	806	835	1 654	1 732	848	897
Boissons	353	343	1 378	1 602	1 026	1 259	2 969	2 898	11 894	12 797	8 925	9 898
<i>Vins, champagne</i>	115	83	752	843	636	761	721	624	6 689	7 128	5 969	6 504
<i>Eaux de vie, alcools</i>	99	114	437	569	338	455	885	864	3 369	3 825	2 483	2 961
Tabacs	122	113	13	12	-108	-101	1 130	1 139	157	129	-973	-1 010

Source: Douanes/SSP

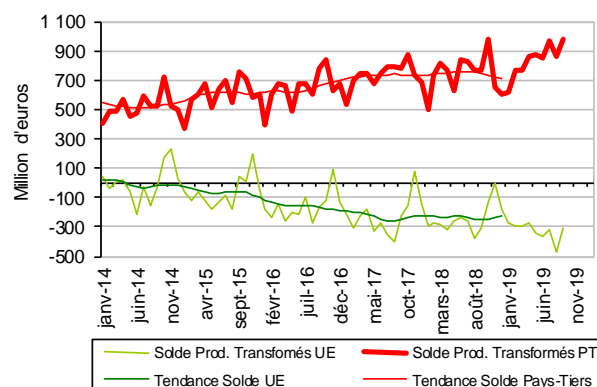
Mises en perspective

Produits transformés : en septembre 2019, progression de l'excédent sur un an



Source: Douanes - CPF 2015

Produits transformés : en septembre 2019, poursuite du déficit avec l'UE



Source: Douanes - CPF 2015

Sources et définitions

Les données collectées par la Direction générale des douanes et droits indirects sont, chaque mois, enrichies par des données issues de déclarations tardives : des opérations relatives à des mois antérieurs (notamment les plus récents), non connues au moment de leur première diffusion, peuvent être intégrées. Dès la première diffusion, une estimation de la valeur finale anticipant les déclarations tardives est toutefois réalisée. C'est cette estimation de la valeur finale qui est diffusée et non la simple somme des valeurs collectées.

Les résultats ainsi estimés pour un mois donné sont affinés au cours des diffusions postérieures au fur et à mesure de la disponibilité des déclarations tardives. Cette correction est effectuée surtout sur une période de 24 mois. Après deux ans, il n'y a plus d'enrichissements significatifs.

L'estimation est appliquée à l'ensemble des séries les plus importantes : FAB/FAB, toutes les rubriques des niveaux d'agrégation spécifiques de la nomenclature agrégée utilisés, les zones géographiques et économiques et les plus importants pays fournisseurs et clients de la France.

La classification des produits française révision 2 (CPF rév. 2, 2008) est la nomenclature statistique, nationale et centrale de produits qui se substitue depuis le 1er février 2008 à la CPF rév. 1.

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, responsable de l'élaboration et de la diffusion des statistiques du commerce extérieur français, a utilisé cette nomenclature pour la diffusion des résultats. Les données ont été mises à jour à partir de février 2007.

Les échanges avec les partenaires de l'Union européenne doivent être déclarés à partir d'un certain montant annuel d'importations et d'exportations. Ce seuil est régulièrement relevé. A compter du 1er février 2011, il a été porté à 460 000 euros.

Le territoire statistique de la France comprend la France continentale, la Corse, les autres îles françaises du littoral, la principauté de Monaco et les départements d'outre-mer.

Les statistiques du commerce extérieur sont valorisées à la frontière française, c'est-à-dire y compris le coût d'acheminement jusqu'au passage de la frontière française.

A l'exportation, la valeur inclut le coût du trajet et de l'assurance sur le territoire national. C'est la valeur FAB, franco à bord.

A l'importation, la valeur comprend le coût du trajet et de l'assurance du point de départ jusqu'à la frontière. C'est la valeur CAF, coût, assurance et fret.

Le pays indiqué est par principe celui d'origine des marchandises.

La nomenclature CPF (Classification des Produits Française) est identique à la nomenclature européenne CPA (Classification des Produits associés aux Activités).

UE : UE à 28

IAA : Industries agricoles et alimentaires.

Pour en savoir plus

Toutes les séries conjoncturelles publiées pour le thème de cette Infos Rapides sont présentes dans l'espace « Données en ligne » du site Internet de la statistique agricole :

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>



Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Secrétariat Général

SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

3 rue Barbet de Jouy - 75349 Paris 07 SP

Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot

Rédacteur : Thibaut Champagnol

Composition : SSP

Dépôt légal : à parution

© Agreste 2019

Cette publication est disponible à parution sur le site Internet de la statistique agricole
<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr> (dans la rubrique Conjoncture)